

La situation catastrophique que connaît le service des urgences du Centre hospitalier régional d'Orléans appelle des mesures d'urgence : il y a une véritable pénurie de personnels soignants, d'infirmières, de médecins, beaucoup sont exténués, après avoir beaucoup donné et les patients sont toujours plus nombreux !

Oui, des mesures d'urgence s'imposent. Les élus que nous sommes ne cessent de les demander. Elles doivent passer, notamment, par une mobilisation exceptionnelle de personnels et de moyens hors de l'hôpital, même si ce n'est pas simple à mettre en œuvre, ce que nous ne pouvons ignorer.

Mais il faut aussi se demander comment on a pu en arriver là et en tirer les conséquences.

Je ferai quatre remarques à ce sujet.

? D'abord, on voit aujourd'hui les effets de la politique désastreuse dite de « tarification à l'activité » (T2A) mise en œuvre en 2004. En organisant l'hôpital à partir de critères essentiellement comptables, on a porté atteinte à la logique même du service public hospitalier. J'ajoute que les objectifs assignés aux Agences régionales de santé (ARS) – les personnels ne sont pas en cause – étant, eux aussi, très liés aux facteurs comptables, cela a amplifié l'effet de cette fameuse T2A, puisque les ARS étaient garantes de sa mise en œuvre.

? En second lieu, la désertification médicale dans de nombreux secteurs ruraux et urbains (on le voit dans le Loiret) a pour effet que nombre de patients se tournent vers les urgences et contribuent à les emboliser, faute de trouver une réponse médicale là où ils vivent. On ne peut se satisfaire d'un tel état de choses. Et des mesures volontaristes et efficaces sont devenues indispensables pour que le droit à la santé, et donc à la présence de médecins sur l'ensemble du territoire, soit une réalité. Ces mesures qui sont devenues inévitables doivent donner lieu à dialogue et négociations avec les professions médicales concernées.

? Le « numerus clausus » a été une erreur. On a raison de revenir dessus. Mais il faut faire davantage. Et le fait qu'il n'y ait pas d'études universitaires médicales dans le Loiret porte préjudice à notre département et à ses habitants.

? Enfin, ces questions étant essentielles – et l'étant d'autant plus que nous devons faire face à la pandémie du Covid –, il est navrant que les débats de la prochaine élection présidentielle se concentrent sur des polémiques absurdes, des propos simplistes et des discours de haine. Il est plus qu'urgent – justement ! – de s'intéresser aux vrais sujets tels que la santé, un droit auquel tous les Français sont profondément attachés.

Jean-Pierre Sueur